



COMMISSION EUROPEENNE DES COURSES DE CAISSE A SAVON

Règlement technique de la C.E.C.C.A.S.

Applicable à partir de 2008

Catégorie C1 à C4 – Caisse à savon

1. Définitions.

Véhicule de type automobile sans moteur de deux voies à quatre roues (un nombre de roues différent est interdit). La direction est actionnée par un volant fermé (pas de guidon de vélo). Des suspensions à roues indépendantes sont autorisées.

2. Dimensions.

Longueur maximale	2300 mm (sans les points d'attaches)
Largeur maximale	1200 mm
Empattement minimum	900 mm
Voie minimum	500 mm (entre les pneus gonflés, distance prise au sol)
Distance minimum conseillée du sol au plancher	35 mm

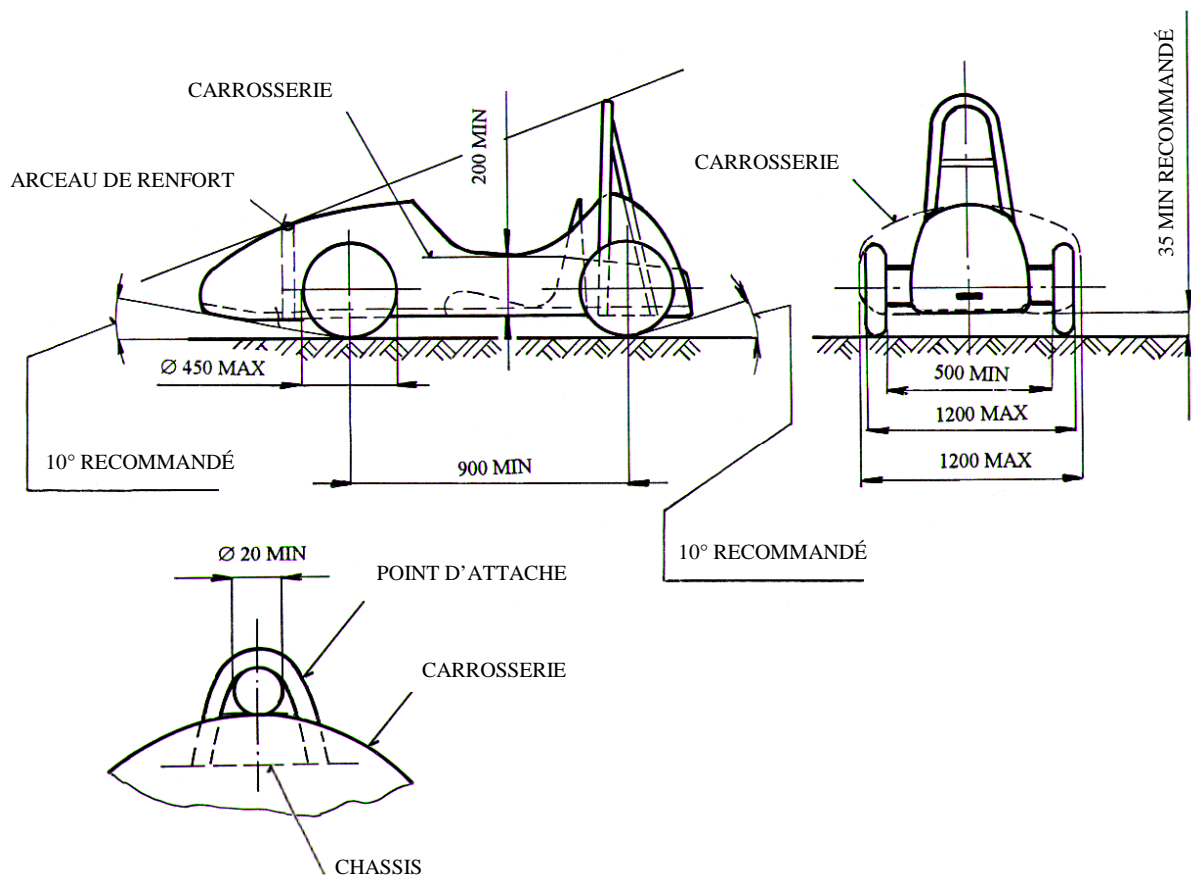


Figure 1

3. Poids.

Le poids maximum, pilote installé dans la caisse en tenue complète, est différent pour chaque catégorie:

En cas de surcharge pondérale :

La CECCAS se réserve le droit d'accorder une dérogation de maximum 10% du poids de la catégorie du pilote pour autant que son véhicule ne dépasse pas 100 kg, dans ce cas précis les lests ne seront pas autorisés.

Catégorie	Poids
C1	130 kg
C2	150 kg
C3	170 kg
C4	200 kg

4. Roues.

Les roues sont d'un choix libre, d'un diamètre maximum pneus gonflés de 450 mm.

5. Freins.

Des freins efficaces sont obligatoires sur les 4 roues, ils sont actionnés par le pied du pilote. Pas de freins au sol.

6. Equipements spécifiques

Minerve type Kart obligatoire pour les catégories C1 à C3, conseillée pour C4.

7. Numéros de course.

Le ou les numéros de course seront délivrés par l'organisateur et l'emplacement défini par celui-ci.

8. Sanctions.

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation dans le cas d'une course CECCAS.